

Conseil général de l'Eure  
Hôtel du département  
Boulevard Georges-Chauvin  
27021 Evreux cedex

cachet de l'établissement

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

**Preuve de dépôt et titre de transport valable 1 mois à partir du :**

	Informations élève		Informations parent
Nom	_____	Nom	_____
Prénom	_____	Prénom	_____
Etablissement	_____		
Classe	_____		
Régime	_____		
Nom du transporteur	_____		
Point de montée	_____		

Ce titre provisoire, valable uniquement sur le réseau départemental, ne peut être utilisé sur les réseaux SNCF, TCAR-Métrobus, Transbord, Trans'Urbain et CAPE.

<input type="checkbox"/> Inscription		<input type="checkbox"/> Duplicata	
<b>Élève</b>			
Nom			
Prénom	Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Né(e) le	/ /
Code élève	Figurant sur la carte de transport précédente		
<b>Scolarité 2010/2011</b>			
Etablissement			
Commune			
Classe (1)	LV1		
Spécialité (1)	LV2		
	Autre option		
Régime	D.P-Ex <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/>	Jours de transport : LU <input type="checkbox"/> MA <input type="checkbox"/> ME <input type="checkbox"/> JE <input type="checkbox"/> VE <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> DI <input type="checkbox"/>	
<b>Représentant légal</b>			
Nom			
Prénom			
Adresse			
Commune			
Code postal			Tél. _____
<b>Transport</b>			
Transporteur			
Commune de départ			
Nom du point de montée			
Code du point de montée			

**A remplir par le chef d'établissement**

Cachet de l'établissement \_\_\_\_\_ Date d'arrivée du dossier \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature du chef d'établissement \_\_\_\_\_

**Signature du représentant légal**

\_\_\_\_\_

**INFO CG27**

(1) Attention, soyez précis : votre subvention en dépend, tout indiquer entièrement ; exemple : 1<sup>ère</sup> STT + spécialité

## Remplir sa demande de transport scolaire

Selon la loi du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification aux données nominatives au recto.

Ce formulaire peut être téléchargé sur le site du département [www.cg27.fr](http://www.cg27.fr) et [www.transports.cg27.fr](http://www.transports.cg27.fr).

### A qui s'adresse cet imprimé ?

#### 1/ Aux élèves ayant droit :

Les élèves doivent avoir un représentant légal ou judiciaire domicilié dans le département de l'Eure.

Les élèves doivent être scolarisés dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat avec le ministère de l'éducation nationale ou de l'agriculture, de secteur (sauf dérogation accordée par l'Inspection Académique et motivée que vous joindrez à la présente demande).

Les élèves doivent effectuer un aller et retour par jour pour les demi-pensionnaires ou un aller et retour par semaine pour les internes.

Les élèves apprentis de moins de 16 ans.

Les étudiants inscrits à l'université et l'IUT d'Evreux.

#### 2/ Aux élèves ayant droit partiellement :

Les élèves qui n'ont pas d'établissement scolaire sur leur commune et qui choisissent un autre établissement que celui d'affectation pour convenance personnelle.

Si l'enfant ne fréquente pas son secteur scolaire : Collège et lycée joindre pour les établissements publics la dérogation accordée par l'inspection académique ou le rectorat.

### Comment remplir cet imprimé ?

#### 1/ La présente demande de transport comporte deux parties détachables :

La partie haute est à conserver par l'élève après avoir été visée par le futur établissement fréquenté. Elle servira de titre provisoire de transport avant l'attribution définitive de la carte qui interviendra après le règlement de celle-ci.

La partie basse sera retournée par l'établissement au Service Transports du Département de l'Eure.

**2/ Vous avez été subventionné au titre de l'année 2009-2010 :** cet imprimé est déjà en partie pré-rempli. Vous voudrez bien vérifier les renseignements vous concernant, et les corriger sur la partie basse.

Dans le cas où vous empruntez plusieurs services de transports (service scolaire, ligne départementale veuillez retourner autant de demandes que de correspondances.

**3/ vous vous inscrivez pour la première fois au titre des transports scolaires en ligne régulières** vous devez remplir complètement et lisiblement un imprimé vierge.

### Quand retourner cet imprimé ?

Dès que possible et avant le 7 juillet 2010, dernier délai. Toute demande parvenue après cette date entraînera automatiquement le paiement d'une pénalité de 40 euros, sauf cas particuliers justifiés (affectation tardive, redoublement de troisième ou de terminale, déménagement) que vous joindrez à la présente demande.

Les demandes parvenues après le 31 octobre 2010 ne seront plus acceptées. Dans ce cas les usagers devront s'acquitter des tarifs commerciaux en vigueur, sauf cas particuliers justifiés (affectation tardive, déménagement) que vous joindrez à la présente demande.

### Où rendre cet imprimé ?

Auprès de l'établissement scolaire dans lequel vous serez scolarisé en 2010-2011.

### Où recevoir son titre de transport ?

Après le règlement, la carte de transport vous sera envoyée par courrier à votre domicile.

### A qui verser la participation familiale ?

Après réception d'un avis des sommes à payer sur lequel figure le montant de la participation familiale, vous adresserez un chèque du montant correspondant, à l'Hôtel du Département Service des Transports, Boulevard Georges Chauvin – 27023 Evreux cedex.

Cas d'exonération :

RSA : joindre une copie de la notification de l'allocation RSA (ex RMI)

Autre cas : Elèves handicapés : fournir une attestation de la MDPH

ASE : Joindre une copie de la notification de placement de l'enfant ou faire apposer sur la demande le cachet de service de l'ASE de l'Eure.

### Les utilisateurs de la SNCF

En plus de cet imprimé obligatoire, si vous effectuez un aller et retour quotidien sur le réseau SNCF, vous devrez compléter une liasse ASR (abonnement scolaire réglementé) ou une liasse AIS (abonnement interne scolaire) disponible auprès de votre établissement.

Vous remettrez cette liasse dûment remplie, accompagnée de deux photos d'identité à l'établissement où vous serez scolarisé en 2010 - 2011. L'établissement vous remettra le dernier feuillet de la liasse qui vous permettra de retirer votre carte SNCF dans votre gare de retrait.

Pour récupérer la carte de transport SNCF, veuillez vous rapprocher de la gare de retrait quinze jours après l'envoi de la demande.

Dès lors que vous utilisez quotidiennement le réseau SNCF, votre participation résiduelle sera perçue trimestriellement par la gare SNCF de retrait. Les trajets en TGV ne sont pas pris en charge.

### Pour tous renseignements complémentaires s'adresser par courrier :

Département de l'Eure  
Service des transports  
Hôtel du Département  
Boulevard Georges Chauvin  
27021 EVREUX cedex

ou par téléphone au **02 32 31 51 29 - 02 32 31 94 72**

Dispositions relatives à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978

"Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande d'inscription aux transports scolaires sur lignes régulières. Les destinataires des données sont la Direction des routes et des transports (service des transports) , l'autorité secondaire organisatrice de transports dont vous dépendez, la TCAR et le service Transports des départements limitrophes le cas échéant. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au Département de l'Eure, Direction des affaires juridiques, Bd Georges-Chauvin 27021 Evreux cedex."